

"AIX-EN-PROVENCE. Cadji avocats s'implante aux Saintes-Maries

Plus de 25 ans d'existence, 25 collaborateurs et désormais trois sites pour Cadji avocats qui s'implante aux Saintes-Maries-de-la-Mer (13) et ouvre ainsi le premier cabinet d'avocats de la cité. Déjà implantée à Cannes, la société d'avocats, dont le siège social se trouve à Aix-en-Provence, étend désormais son expertise sur tout le sud-est de la France, de Nice à Montpellier. Pour **Anne-Laure DUFAU**, avocat associé Cadji : "Il n'y a pas que des flamants roses en Camargue, comme peuvent le penser de nombreuses personnes. Nous allons exclusivement traiter de droit des affaires, ce qui correspond à une demande locale", et à une volonté de se développer en région pour plus de proximité. "Face à la force des cabinets parisiens, nous jouons la qualité et la proximité", poursuit l'avocate, précisant que Cadji avocats, qui réalise un chiffre d'affaires de 2 M€ connaît une forte croissance, ce qui se traduit par quatre embauches en cours. Leur slogan : "Une équipe unie au service des entreprises à chaque étape de la vie" !"

E-lettre Sud Infos | Publié le 16-09-2011

• TROIS QUESTIONS A

« Nous disposons d'une présence régionale »



Anne-Laure Dufau, avocate associée au Cabinet Cadji

Vous venez d'ouvrir un nouveau cabinet aux Saintes-Marie-de-la-mer. Pourquoi le choix d'une telle implantation après Aix-en-Provence et Cannes ?

Cette nouvelle implantation est née du travail que nous menons depuis maintenant près de 14 ans auprès d'une clientèle d'affaires camarguaise. Le territoire des Saintes-Marie est véritablement très important. Il y a de nombreux intérêts patrimoniaux forts : commerces, hôtels, propriétaires fonciers... Mais c'est avant tout un choix de cœur. Nous aimons bien, au sein de Cadji, ne pas faire comme les autres.

N'y a-t-il pas tout de même une saison creuse aux Saintes-Marie ?

Il y a un ralentissement de novembre à la fin d'année, mais il n'y a pas la saisonnalité que l'on imagine. C'est une notion fautive. Il y a une forte clientèle touristique qui marche au coup de cœur et qui peut investir à tout moment, tout le long de l'année. Nous avons toujours eu le souhait d'être proche de nos clients. Nous ne recevons que peu de monde au cabinet, nous sommes plutôt en déplacement chez nos clients, dans leur environnement, dans leurs entreprises. Une clientèle de propriétaires fonciers a des exigences. Les décisions se prennent après de vrais tête-à-tête...

Pouvez-vous nous préciser le positionnement du cabinet Cadji ?

Le cabinet a vu le jour voici maintenant 25 ans à Aix-en-Provence, créé par Charles Cadji. Nous sommes vingt-cinq et nous avons constitué deux pôles importants : le conseil et le contentieux. Il est rare de trouver ces deux aspects totalement structurés au sein d'un cabinet d'avocats...

Propos recueillis par **Didier Gazanhes**

04 42 16 02 00